



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-483

Déposé le : 26.05.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Prise en charge de la personne âgée infectée dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

Texte déposé

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, lors des mois de mars et avril, nous avons été régulièrement informés sur le dispositif sanitaire mis en place et la disponibilité des lits en soins intensifs et aigus pour la prise en charge des personnes infectées par le virus.

Fin avril, les statistiques ont confirmé que la catégorie de la population la plus vulnérable était les personnes âgées de 75 ans et plus puisqu'elles concernent 85% des décès attribués au COVID-19 dans le canton de Vaud.

Sans faire de généralité, les personnes âgées sont souvent des patients polymorbides souffrant de plusieurs pathologies chroniques augmentant avec l'âge. Une prise en charge adéquate de ces patients nécessite une organisation interdisciplinaire entre généralistes et spécialistes, mais aussi avec les soignants et les pluriprofessionnels de la santé. Une amélioration des soins de transition entre soins ambulatoires et stationnaires est nécessaire dans les deux sens. Enfin, l'établissement de priorités en termes d'objectifs thérapeutiques est essentiel afin de permettre l'adhésion du patient à son traitement et éviter le cumul d'interactions et d'effets indésirables.

Dans la situation inédite de l'épidémie de COVID-19, l'interpellation pose les questions suivantes :

- Comment la collaboration interprofessionnelle a pu mettre en commun les compétences de chaque corps de métier du domaine de la santé ?
- Quelles interfaces ont été mises en place entre les centres hospitaliers (soins intensifs, soins aigus, réhabilitation et soins palliatifs), les établissements médicaux-sociaux, les soins à domicile et les cabinets médicaux ?
- Les personnes dont les traitements curatifs ont été épuisés, refusés ou plus supportés ont-ils été orientés vers les soins palliatifs qui abordent la personne dans sa globalité en considérant les dimensions physiques, psychiques, sociales et spirituelles ?
- La responsabilité finale des patients a-t-elle pu être prise en compte ?
- Quelles ont été les modalités de communication avec les familles et la possibilité d'accompagnement des proches ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ces réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Weidmann Yenny Chantal

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch